

En décembre 1741, Chevalier informa ses lecteurs qu'il avait sous presse *l'Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny* du Père Jean Bertholet qui résidait alors à Namur. Dès que la Cour de Bruxelles l'eut autorisé à imprimer cet ouvrage, il en avait présenté le manuscrit à plusieurs savants versés dans tous les genres littéraires puisqu'il n'entendait pas publier une œuvre qui convînt seulement au goût du public. Un de ces hommes lettrés lui avait répondu : « J'ai lû les premiers Tomes de l'Histoire de Luxembourg que vous m'avez confiés, et je les ai lûs avec grande satisfaction. Je les trouve pleins d'érudition et de sincérité, d'un stile clair, coulant, naturel, sans ornemens trop recherchés, mais instructifs et agréables. L'Auteur, dont vous me celez le nom, a le talent de ramasser une infinité de Traits très-intéressans en assez peu d'espace, et il nous donne une idée précise de l'origine de la plûpart des Puissances de L'Europe. Il est vrai que cela paroît un peu étranger à son Histoire, et il semble que sans reprendre les choses de si haut, il auroit pû en retrancher quelques circonstances épisodiques. Mais si c'est là un défaut, il est compensé par bien des avantages ; car tout s'y fait lire avec utilité pour le Lecteur. Je me fais d'avance un vrai plaisir de le féliciter sur l'honneur que lui fera ce grand Ouvrage, et dont vous pouvez vous promettre un débit assuré. »

Un autre écrivain avait envoyé à Chevalier cette appréciation élogieuse de l'œuvre de Bertholet : « L'Histoire Ecclésiastique et Civile de Luxembourg ne peut que faire plaisir et être très-utile à ses Lecteurs, par l'attention que l'Auteur a eu de lier à cette Histoire particulière tout ce qu'il y a de plus intéressant dans l'Histoire générale de l'Empire d'Occident et de la France. Son stile aisé et naturel en facilitera la lecture, et l'on doit lui savoir gré des recherches profondes, vastes et curieuses qu'il a faites pour éclaircir et pour justifier ce qui pouvoit avoir besoin d'éclaircissement, ou de preuves. Vous ne hazardez rien à l'imprimer, et je me persuade que plus vous en tirerez d'exemplaires, plus vous en aurez de profit. » A côté de ces savants, des magistrats aussi qualifiés par leurs emplois importants que par leurs connaissances de toutes choses concernant le Luxembourg avaient dit à plusieurs reprises à Chevalier « qu'on ne pouvoit rien voir de plus solide, ni de mieux écrit, que la vérité s'y manifestoit, par les preuves évidentes que l'Auteur rapporte ; qu'on devoit lui savoir gré d'avoir fouillé dans les Archives, et d'en avoir tiré des anecdotes curieuses, qui plairont à tout le monde ; que dans ce qui est litigieux il usoit de ménagement, et d'une telle circonspection, qu'il faisoit sentir le bon droit d'une partie sans blesser l'autre ; que si la Province de Luxembourg étoit la seule des Pays-Bas, qui n'avoit point eu jusqu'à present son Histoire, elle devoit se réjouir d'avoir tardé si long-tems, pour rencontrer un Historiographe de ce mérite ; et que, sans doute, les autres Provinces ne manqueroient pas d'envier à celle-ci son sort et son bonheur. »

J'ai tenu à citer textuellement ces jugemens d'intellectuels de 1741 sur l'Histoire de Bertholet parce que je ne les considère pas com-